Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 2026-210
ID : 022-242200715-20261112-210_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	3

Date de la convocation
5 Novembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2026

et publication le 20 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Hermine Le Garlantezec – Pascal Olivier – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon – Julie Cloarec -Eléonore Kogler – Michel Ollivier - Stéphanie Dosselin – Stéphanie Verger

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Catherine Boudiaf
Madame Magalie Corgniec excusée donne Pouvoir à Madame Stéphanie Dousselin
Monsieur Pierre-Yves Daniel excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Clément Sauzay

Délibération 210.2026 Candidature à l'appel à projet Visa Numérique de la Région Bretagne

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB est lauréate de l'appel à projets 2026 de la Région Bretagne relatif au dispositif « *Visa Numérique Bretagne* » visant à accompagner les bretonnes et les bretons dans leurs usages numériques et à valoriser leurs compétences via l'attribution de « *badges numériques* », à la suite d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2025.

Elle rappelle également que la CCKB s'était vue attribuée dans ce cadre une subvention d'un montant de 3 000 € par la Région Bretagne en contrepartie de l'attribution de plus de 401 badges, nombre de badges estimé par la Région Bretagne au regard de l'offre de services proposée par la CCKB en matière d'accompagnement aux usages numériques.

Le dispositif « *Visa Numérique Bretagne* » propose l'attribution de « *badges numériques* » aux personnes accompagnées par des médiateurs ou conseillers numériques, ces badges ayant pour objectif de matérialiser l'acquisition de compétences numériques par ces personnes.
Les compétences valorisées sont :

- Utiliser son appareil
- Gérer ses fichiers et ses applications
- Créer, sauvegarder et partager ses documents
- Naviguer sur Internet

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20261112-210_2026-DE

- Savoir faire le tri et identifier les sources de confiance en ligne
- Gérer sa boîte mail
- Utiliser les services en ligne pour sa vie quotidienne
- Sécuriser son appareil et ses comptes en ligne
- Protéger ses données personnelles
- Se sensibiliser aux enjeux de société liés aux numérique

Sur la période allant de décembre 2025 à novembre 2026, la CCKB, par le biais des accompagnement réalisés par la conseillère numérique, a attribué plus de 70 badges.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Région Bretagne a renouvelé le dispositif au titre de l'année 2027 et propose de renouveler la candidature de la CCKB au dispositif « *Visa Numérique Bretagne* » de la Région Bretagne.

La Région Bretagne, dans le cadre de l'instruction de la candidature, attribuera une subvention comprise entre 1 000 € et 3 000 € selon le nombre de « *badges numériques* » susceptibles d'être attribués par la CCKB aux personnes accompagnées, sur la période allant de décembre 2026 à novembre 2027, au regard de l'offre de services proposée par la collectivité en matière d'accompagnement aux usages numériques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Communautaire,
Décide,

- D'autoriser la Présidente à porter la candidature de la CCKB au dispositif « *Visa Numérique Bretagne* » de la Région Bretagne au titre de l'année 2027 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document relatif à cette candidature.

Monsieur Clément Sauzay

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.